

Exposé synoptique des nouvelles règles, en pointant divers éléments auxquels être attentif.

Analyse de ces nouvelles règles sous un angle très pratique, pour 11 prestations de services très concrètes :

1. Immobilier
2. Transport de biens
3. Transport de personnes
4. Événements
5. Services de restaurant et de catering
6. Location de moyens de transport
7. Expertise/travaux immobiliers
8. Services de télécommunication, d'émissions de radio et de télévision, services électroniques
9. Services « intellectuels »
10. Intermédiaires
11. Agences de voyages

Vous y trouvez une réponse claire à de nombreuses questions, dont :

- Quels services internationaux relèvent de la règle principale B2B et lesquels pas ?
- Comment établir votre facture pour un client étranger, et pourquoi faire attention lorsque vous recevez vous-même la facture d'un prestataire de services étranger ?
- Quels services internationaux devez-vous reprendre dans votre listing et lesquels pas ?

Ce dossier vous donne une méthode pratique pour ne plus vous tromper. Indispensable quand on sait que les amendes peuvent atteindre 1 350 € pour un listing inexact !

Grâce à cet ouvrage, vous trouverez vite votre chemin dans le labyrinthe des prestations de services transfrontalières et serez ainsi certain d'appliquer correctement les règles en vigueur